



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT N° 01-2020

ENTRÉE EN VIGUEUR

Lors de la séance tenue le 15 janvier 2019, le conseil a adopté le règlement suivant :

Règlement no 01-2020 : *Règlement imposant des taxes et exigeant des compensations pour rencontrer les obligations de la Ville au cours de l'exercice financier 2020*

Il peut être pris connaissance dudit règlement au bureau municipal de la Ville de La Sarre, situé au 201, rue Principale, à La Sarre.

DONNÉ À LA SARRE
CE 21 JANVIER 2020

Valérie Fournier
Greffière